



 Nexans

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
(Semestre clos le 30 juin 2011)

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ (Semestre clos le 30 juin 2011).....	3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (Semestre clos le 30 juin 2011).....	16
Compte de résultat consolidé.....	17
État du résultat global consolidé.....	18
État de la situation financière consolidée	19
Tableau des flux de trésorerie consolidés	20
Variation des capitaux propres consolidés.....	21
Notes annexes :	
Principes comptables.....	22
Principaux événements	25
Segments opérationnels.....	26
Autres notes.....	28
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2011	43
DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011	45

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

(Semestre clos le 30 juin 2011)

1.	ACTIVITÉ DU GROUPE AU PREMIER SEMESTRE	4
1.1	Résultats consolidés du Groupe Nexans.....	4
1.1.1	Evolution des résultats	4
1.1.2	Résultats par métier (chiffres d'affaires à cours des métaux constants)	4
1.2	Autres éléments des comptes consolidés	8
1.2.1	Effet Stock Outil.....	8
1.2.2	Dépréciations d'actifs nettes.....	8
1.2.3	Restructurations.....	8
1.2.4	Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	9
1.2.5	Plus et moins values sur cession d'actifs.....	9
1.2.6	Amende liée aux enquêtes concurrence	9
1.2.7	Résultat financier.....	9
1.2.8	Impôt	9
1.2.9	Principaux flux financiers de la période.....	9
1.2.10	Bilan.....	10
1.2.11	Autres faits marquants du premier semestre.....	10
2.	PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	12
3.	ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2011	13
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ	14
5.	TRANSACTION ENTRE LES PARTIES LIÉES	14
6.	L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ NEXANS	14
7.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	15

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la société et du Groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2011. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2011.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris compartiment A, fait partie de l'indice SBF120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2011 était la suivante :

- Investisseurs institutionnels : 86,3 % dont 12 % pour le groupe Madeco (Chili), 5,2 % pour Dodge & Cox (USA) et 4,9 % pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France) ;
- Actionnaires individuels et salariés : 13,7 %.

1. Activité du Groupe au premier semestre

1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans

1.1.1 Evolution des résultats

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2011 s'établit à 3 527 millions d'euros contre 2 955 millions d'euros au premier semestre 2010. À cours des métaux constants, le chiffre d'affaires s'élève à 2 287 millions d'euros contre 2 100 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

À taux de change et périmètre constants, les ventes s'inscrivent en croissance organique de 8,2 %, témoignant de l'amélioration des conditions de marché dans tous les métiers du Groupe.

L'activité dans l'ensemble des zones géographiques s'inscrit également en progression marquée, à l'exception de la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique), dont le recul sur le premier semestre 2011 s'explique essentiellement par les troubles politiques intervenus en Afrique du Nord durant la période.

La marge opérationnelle s'établit à 117 millions d'euros à fin juin 2011 soit 5,1 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 83 millions d'euros au premier semestre 2010 (4,0 %).

L'EBITDA (marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 186 millions d'euros contre 150 millions d'euros au premier semestre 2010.

Après prise en compte d'une dotation aux provisions de 200 millions d'euros pour couvrir l'amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs⁽¹⁾ reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, le résultat net part du Groupe s'établit à - 151 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Le résultat net au 30 juin 2010 s'élevait à - 17 millions d'euros, affecté par des charges de restructuration et des dépréciations d'actifs significatives.

1.1.2 Résultats par métier (chiffres d'affaires à cours des métaux constants)

ÉNERGIE

Au premier semestre 2011, les ventes du métier Énergie affichent une croissance organique de 8,5 % et s'établissent à 1 906 millions d'euros contre 1 743 millions d'euros au premier semestre 2010.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Infrastructures d'énergie

Au premier semestre 2011, les activités d'infrastructures d'énergie enregistrent une croissance organique de 4,8 %. Cette évolution favorable masque toutefois une situation contrastée suivant les segments d'activité :

- Dans le domaine des câbles et accessoires de basse et moyenne tension, la reprise d'activité observée en seconde partie d'année 2010 se poursuit.

En ce qui concerne les câbles basse et moyenne tension, la situation est nuancée en fonction des zones géographiques. En Europe, certains pays enregistrent de fortes hausses d'activité, à l'image de l'Allemagne alors que d'autres pays affichent des ventes stables (Italie, Scandinavie) ou en retrait (France, Suisse, Espagne et Royaume-Uni). D'une façon générale, cette croissance faible reflète une reprise timide des politiques d'investissement des principaux opérateurs. Malgré des volumes en progression, l'Amérique du Nord enregistre également une croissance limitée de son chiffre d'affaires dans un contexte concurrentiel toujours difficile. Dans la zone Asie-Pacifique, les ventes bénéficient par contre de la reprise des investissements des opérateurs de réseau d'énergie en Australie, Nouvelle-Zélande ainsi qu'en Corée du Sud. La poursuite d'une forte demande relative aux projets d'interconnexion au Brésil permet à la zone Amérique du Sud d'enregistrer une croissance à deux chiffres. Enfin, les ventes de câbles moyenne tension de la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) sont pénalisées par les conséquences de la révolution égyptienne, qui a entraîné un fort ralentissement de l'activité de Nexans dans ce pays et d'une façon plus générale, par l'attrition d'un certain nombre de marchés export compte tenu d'une situation géopolitique instable.

L'activité d'accessoires destinés aux réseaux de basse et moyenne tension a pour sa part confirmé sa progression du deuxième semestre 2010 avec une croissance organique à deux chiffres sur les six premiers mois de l'année 2011. Le Groupe bénéficie de l'extension progressive de sa gamme de produits à des segments de marché comme l'éolien, dont la croissance est supérieure à la moyenne du marché.

Malgré l'amélioration des volumes, la marge opérationnelle des activités de câbles de basse et moyenne tension a été impactée négativement au premier semestre par un environnement de marché concurrentiel et une réduction significative d'activité au Moyen-Orient.

- Dans le domaine de la haute tension sous-marine, les progrès réalisés dans l'exécution des contrats permettent une reconnaissance de chiffre d'affaires nettement supérieure à celle du premier semestre 2010.

Le Groupe a notamment bénéficié au premier semestre 2011 des effets positifs de la réorganisation mise en œuvre dans son unité de Halden en Norvège courant 2010, pour faire face aux enjeux que connaît ce métier en fort développement. Le Groupe a ainsi réalisé la production et l'installation de projets d'envergure comme le câble 250 kV « COMETA » qui relie la péninsule Ibérique et les Baléares sur une longueur de plus de 240 kms et par des fonds pouvant atteindre 1 400 mètres de profondeur. Le Groupe a également entamé la fabrication des câbles destinés à la ferme éolienne en mer « London Array » située au large de l'Angleterre.

Sous l'effet de la montée en puissance de la production et d'une meilleure exécution des contrats, la marge opérationnelle de l'activité marque un redressement très net par rapport à 2010.

Le semestre a également été caractérisé par une activité soutenue en matière d'appel d'offres, confirmant la très bonne orientation de ce marché. Malgré des ventes en hausse, le carnet de commandes reste stable par rapport à la fin de l'année 2010. Le Groupe a notamment remporté durant le semestre le contrat relatif au projet Skagerrak IV. Ce projet vise à relier la Norvège et le Danemark à l'aide d'un câble haute tension sous-marin à courant continu d'une tension de 500 kV et d'une puissance de 700 MW. Il vient s'ajouter aux trois câbles sous-marins déjà existants entre ces deux pays et répond à la volonté de favoriser une meilleure interconnexion entre le potentiel hydro-électrique de la Scandinavie et l'Europe continentale.

La croissance de la demande sur le segment des câbles haute tension sous-marins avait conduit le Groupe à décider en 2010 une augmentation significative de sa capacité de production sur son site norvégien de Halden. Ce projet d'extension se déroule conformément au programme fixé par le Groupe. La montée en puissance de ces nouvelles installations permettra à Nexans d'accompagner la croissance du marché au cours des prochaines années.

- Les activités de câbles haute tension terrestres ont pour leur part connu un premier semestre difficile. Le premier trimestre a en effet été marqué par le démarrage tardif de différents projets dans les pays du Golfe et par l'interruption de la réalisation de deux importants contrats en Libye. Ces éléments ont retardé la reconnaissance de chiffre d'affaires et perturbé le bon fonctionnement des usines. L'activité s'est reprise en fin de second trimestre grâce à de nouvelles commandes en Europe, Russie et au Moyen-Orient. Les perspectives sont de ce fait plus encourageantes pour le second semestre même si le Groupe n'anticipe pas à ce stade de reprise à court terme de son activité en Libye.

Ces différents éléments ont impacté négativement la marge opérationnelle de ces activités au cours du premier semestre 2011.

L'activité de cotation reste soutenue et à fin juin 2011, le carnet de commandes de ce métier représente près d'un an d'activité, soit un niveau comparable à celui de fin 2010. Dans ce contexte, Nexans a annoncé début juillet sa décision de construire aux États-Unis, une usine destinée à la fabrication de câbles d'énergie extra-haute tension (EHT) souterrains, avec une extension possible aux activités Haute Tension sous-marine. Avec cet investissement, le Groupe entend tirer parti des projets majeurs attendus sur le marché des câbles EHT en Amérique du Nord et du Sud au cours des années à venir.

La marge opérationnelle du métier Énergie Infrastructures s'établit à 58 millions d'euros au premier semestre 2011 soit 6,1 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants contre 61 millions d'euros (6,8 %) au premier semestre 2010.

Industrie

À taux de change et périmètre constants, les activités de câbles industriels progressent de plus de 15 % au premier semestre 2011 :

- L'activité de faisceaux destinée principalement aux constructeurs automobiles allemands haut de gamme poursuit sa très forte croissance. Après un bond de plus de 50 % sur l'année 2010, les ventes enregistrent de nouveau une croissance de plus de 30 % au premier semestre 2011.
- Les autres segments de câbles industriels croissent à un rythme proche de 10 %. Le secteur des ressources énergétiques bénéficie de la reprise des investissements dans le domaine du pétrole et du gaz. Le redémarrage de l'activité observée dans ce segment au dernier trimestre est confirmé avec une activité de cotation en nette augmentation. Le secteur de l'industrie minière continue pour sa part à se développer avec une activité en très forte hausse en Australie et en Amérique du Sud. La reprise d'activité est également confirmée dans le segment de la robotique où le Groupe bénéficie notamment des positions fortes de la société italienne Intercond, acquise en 2008.

Le domaine des transports présente une situation contrastée entre les segments ferroviaire, aéronautique et la construction navale. Dans ce dernier segment, l'activité est en retrait sous l'effet d'un ralentissement passager de la demande dans le domaine des navires flottants (FPSO) destinés au marché de l'offshore pétrolier et d'une concurrence accrue sur le segment de la construction navale traditionnelle. Les perspectives restent néanmoins favorables avec un carnet de commandes que le Groupe attend en progression en volume, mais à des niveaux de marge plus bas que dans le passé. Dans le domaine du ferroviaire, la situation du premier semestre 2011 est nettement plus favorable avec de nouveau une croissance à deux chiffres, en Europe comme en Asie où le marché a été tiré par les programmes d'investissement en Chine. Enfin, dans le segment des câbles aéronautiques, la montée en puissance des programmes de production des nouveaux appareils se traduit par une activité en forte croissance.

La marge opérationnelle des activités Industrie s'établit à 18 millions d'euros soit 3,6 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants contre 7 millions d'euros au premier semestre 2010 (1,6 %).

Bâtiment

Au premier semestre 2011, les ventes de câbles destinés au secteur du Bâtiment ont progressé de près de 10 % par rapport au premier semestre 2010. Toutes les zones géographiques, à l'exception du Moyen-Orient, sont en croissance.

L'Europe, qui représente la moitié des ventes du segment, bénéficie de la reprise de la construction résidentielle mais surtout du dynamisme des investissements industriels. La situation est cependant contrastée suivant les pays. La France, qui reste le principal marché du Groupe, enregistre un fort rebond de son activité avec des indices sectoriels bien orientés. Le Royaume-Uni connaît également une tendance positive alors que la Scandinavie est stable, après avoir été en 2009 et 2010 relativement épargnée par le ralentissement de la demande. Les ventes au Benelux sont en léger retrait, pénalisées par le report de certains projets d'infrastructure qui devraient néanmoins se réaliser au second semestre. Après un bon premier trimestre, l'activité s'est ralentie au second trimestre en Espagne et reste faible en Grèce.

La situation s'est fortement améliorée en Amérique du Nord avec une croissance organique des ventes de près de 25 % sur le premier semestre 2011. Le Groupe tire parti de ses fortes positions commerciales au Canada et d'une position d'acteur de niche sur le marché américain.

En Amérique du Sud, la forte dynamique des marchés péruvien, chilien, colombien et dans une moindre mesure brésilien, permet au Groupe d'enregistrer également une croissance d'activité à deux chiffres sur la zone. La demande est tirée à la fois par le rebond du secteur résidentiel mais également par d'importants investissements industriels.

En Asie-Pacifique, après une année 2010 particulièrement difficile, le redressement du marché australien se confirme et le Groupe retrouve progressivement une partie des positions perdues à la concurrence en raison notamment de la forte croissance des importations en 2010.

Seule la zone Moyen-Orient, Russie, Afrique enregistre une baisse d'activité par rapport au premier semestre 2010 avec notamment un marché turc difficile.

La marge opérationnelle atteint 30 millions d'euros soit 6,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants contre 9 millions d'euros au premier semestre 2010 (2,1 %). Ce redressement significatif tient d'une part au redressement des volumes mais également des marges, à l'exception de l'Amérique du Nord où la pression concurrentielle reste forte.

Le niveau d'activité observé sur les différents marchés demeure nettement inférieur au point haut atteint au premier semestre 2007 mais les rationalisations opérées depuis cette date en Europe (Irlande, Allemagne) contribuent à une amélioration substantielle de la rentabilité de ce segment.

TELECOM

Réseau Locaux (LAN)

Les ventes de câbles destinés aux réseaux locaux atteignent 120 millions d'euros au premier semestre 2011, soit un niveau comparable à celui du premier semestre 2010 à taux de change et périmètre constants.

Cette stabilisation des ventes s'observe aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, les deux marchés principaux du Groupe. En Amérique du Nord, le Groupe observe un ralentissement des projets de centres de données alors que le marché des réseaux locaux lié à l'immobilier commercial tend à redémarrer. Seule la zone Asie-Pacifique est en croissance grâce à une évolution des ventes favorable en Corée du Sud.

La marge opérationnelle s'établit à 6 millions d'euros soit 5,1 % du chiffre d'affaires, en retrait par rapport au premier semestre 2010. Ceci résulte en partie d'un mix produit moins favorable sur le marché nord américain.

Infrastructures télécom

Les ventes de câbles destinés au marché des infrastructures télécom enregistrent au premier semestre 2011 une croissance organique de 17 %, portant le chiffre d'affaires à 101 millions d'euros. Cette tendance s'observe aussi bien dans le domaine des câbles à fibre optique que dans celui des câbles en cuivre.

La croissance est particulièrement forte en Amérique du Sud et Asie-Pacifique et plus modérée en Europe, à l'exception du segment de marché des composants cuivre et optique qui bénéficie d'une demande soutenue en France au premier semestre. Compte tenu des mesures mises en place, le Groupe n'a pas observé d'impact négatif dans ses approvisionnements en fibre optique, suite aux événements survenus au Japon.

Sous l'effet de cette hausse des volumes, la marge opérationnelle s'établit à 7,5 millions d'euros, soit 7,4 % du chiffre d'affaires, contre 1,6 % au premier semestre 2010.

FILS CONDUCTEURS

Les ventes externes du métier Fils Conducteurs s'élèvent à 144 millions au premier semestre 2011, en croissance de 4 % par rapport au premier semestre 2010. Le Groupe poursuit sa stratégie visant à saturer son outil de production grâce aux ventes externes, lorsque la demande interne est inférieure à la capacité disponible. En France, suite à la fermeture d'une des deux coulées continues en 2009, les ventes externes de fils conducteurs sont désormais non matérielles.

La marge opérationnelle s'établit à 10 millions d'euros, soit 6,7 % du chiffre d'affaires, contre 4,7 % au premier semestre 2010.

ACTIVITES NON ALLOUEES

Les métiers supportent chacun une quote-part des coûts de fonctionnement de la Holding (appelés frais centraux) en proportion de leur niveau d'activité.

Par ailleurs, certains produits ou dépenses ne sont pas directement rattachables à une activité opérationnelle spécifique et à ce titre ne sont pas alloués au métier. Ainsi, en 2011 comme en 2010, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles pour l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre.

Au premier semestre 2011, la marge opérationnelle des activités non allouées s'établit à -12 millions d'euros, comparativement à -9 millions d'euros au premier semestre 2010.

1.2 Autres éléments des comptes consolidés

1.2.1 Effet Stock Outil

Compte tenu de la poursuite de la hausse des prix des métaux non ferreux au cours des premiers mois de l'année 2011, l'« Effet Stock Outil » est positif de 21 millions d'euros au 30 juin 2011 (cet effet était déjà positif de 50 millions d'euros au 30 juin 2010).

Pour mémoire, l'application du référentiel IFRS conduit à constater un décalage sur les métaux non ferreux consommés, entre leur valeur dans les comptes consolidés (valorisés au prix unitaire moyen pondéré) et leur valeur déterminée sur base des métaux non ferreux réellement affectés aux commandes livrées par le biais des couvertures (principe d'une couverture systématique de la composante « métaux non ferreux » incluse dans chaque flux de vente). Ce décalage temporaire est isolé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat afin de ne pas perturber la lecture de la performance opérationnelle du Groupe.

1.2.2 Dépréciations d'actifs nettes

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes au 30 juin 2011, Nexans a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant les données prévisionnelles de l'exercice précédent des réalisations des premiers mois de 2011 et pour les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) considérées comme sensibles, d'un réajustement si nécessaire des tendances à moyen terme sur base de l'information disponible à cette date.

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge sur le premier semestre 2011 de 6 millions d'euros pour l'essentiel liée à la dépréciation des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances 2011 en net retrait et des perspectives économiques incertaines.

L'UGT « Grèce » a également fait l'objet d'une revue sur le premier semestre 2011 compte tenu de la crise économique et financière que traverse ce pays. En l'état actuel des prévisions de cette UGT et des hypothèses retenues pour le taux d'actualisation (voir **Note 6** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2011), le Groupe a considéré qu'une dépréciation des actifs n'était pas requise au 30 juin 2011. La valeur nette comptable des immobilisations de la Grèce s'élève à 17 millions d'euros à cette date.

Au cours du premier semestre 2010, une charge de 26 millions avait été comptabilisée correspondant principalement à une dépréciation des « relations clientèles » de l'UGT « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Le ralentissement économique mondial, principalement perceptible sur cette zone à compter du deuxième semestre 2009, avait en effet contribué à accroître la pression concurrentielle sur certains segments de marché se traduisant notamment par une progression sensible des importations concurrentes et une réduction des parts de marché d'Olex sur certains clients clés. Les relations clientèles avaient fait l'objet d'une valorisation spécifique à date d'acquisition. Le solde de la dépréciation constatée sur le premier semestre 2010 portait pour l'essentiel sur le goodwill de l'UGT « Espagne » compte tenu d'un marché local difficile.

1.2.3 Restructurations

Les charges de restructuration se sont élevées à 13 millions d'euros au premier semestre 2011 (voir détail des coûts en **note 12.b** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2011), contre 56 millions d'euros au premier semestre 2010.

Cette charge de 13 millions d'euros correspond principalement au plan de restructuration du site de Rheydt en Allemagne compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de surcapacité.

Au cours du premier semestre 2010, la charge de restructuration de 56 millions d'euros couvrait essentiellement les projets de fermeture de deux usines de câbles opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie basées à Lorena (Brésil) et Latina (Italie).

1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Le Groupe utilise des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés.

A fin juin 2011, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs, ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

1.2.5 Plus et moins values sur cession d'actifs

Les plus values sur cession d'actifs ne sont pas significatives à fin juin 2011 (4 millions d'euros), en l'absence de toute opération majeure sur le périmètre du Groupe.

1.2.6 Amendes liées aux enquêtes concurrence

Le Groupe a comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour couvrir le risque relatif à l'amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne (pour plus de détails se reporter à la partie **1.2.11**).

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Amendes liées aux enquêtes concurrence »), au sein du résultat opérationnel.

1.2.7 Résultat financier

Le résultat financier du premier semestre 2011 s'établit à 51 millions d'euros, contre 40 millions d'euros sur le premier semestre 2010. Cette dégradation est principalement imputable à une évolution temporairement défavorable du résultat de change.

Le résultat financier du Groupe est principalement composé du service de la dette qui s'élève, net des produits de la gestion de la trésorerie, à 37 millions d'euros sur le premier semestre 2011.

1.2.8 Impôt

La charge d'impôt du Groupe s'élève à 19 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit 28,5 % du résultat consolidé avant impôt et avant prise en compte de la provision de 200 millions d'euros constituée pour couvrir l'amende éventuelle pour comportement anticoncurrentiel.

Par rapport au premier semestre 2010, la charge d'impôt a notamment bénéficié sur les six premiers mois 2011 de la possibilité de reconnaître certains impôts différés actifs complémentaires suite à l'amélioration des projections de résultats, dans un contexte économique globalement plus favorable.

1.2.9 Principaux flux financiers de la période

Le Groupe a dégagé une Capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement, positive de 135 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soutenue notamment par un résultat net positif, avant prise en compte de la provision de 200 millions d'euros constituée pour couvrir l'amende éventuelle pour comportement anticoncurrentiel, de 48 millions d'euros et des amortissements et dépréciations de 76 millions d'euros.

La progression du besoin en fonds de roulement sur le premier semestre 2011 est liée à la hausse des cours des métaux non ferreux, à la forte reprise de certaines activités et à une situation géopolitique difficile dans certains pays d'Afrique du Nord qui perturbe fortement l'activité.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement se sont pour leur part élevés à -94 millions d'euros sur les six premiers mois 2011, décomposés pour l'essentiel en investissements corporels pour 64 millions d'euros et en placements dans des instruments de gestion de trésorerie court terme pour 29 millions d'euros (voir **Note 13.a** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2011).

Les flux de trésorerie provenant des financements sont négatifs de 33 millions d'euros sur la période. Les intérêts payés par le Groupe et les nouveaux financements court terme mis en place sur le semestre se compensent en valeur. L'effet net correspond aux dividendes distribués par Nexans sur le deuxième trimestre 2011 (soit 32 millions d'euros).

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est négative de 233 millions d'euros et la trésorerie nette à fin juin 2011 s'établit à 550 millions d'euros (dont 558 millions d'euros de trésorerie active et 8 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

1.2.10 Bilan

Le total Bilan du Groupe varie peu entre le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2010 et s'établit à 5 465 millions d'euros (contre 5 513 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 30 juin 2011 à 1 842 millions d'euros, contre 1 897 millions d'euros au 31 décembre 2010, notamment sous l'effet d'une appréciation de l'Euro entre ces deux dates.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme) progresse de 209 millions d'euros entre le 31 décembre 2010 et le 30 juin 2011, sous l'influence de différents effets conjoncturels comme évoqué ci-dessus en **1.2.9**. Cette évolution explique pour l'essentiel la dégradation de la dette nette du Groupe qui passe de 144 millions d'euros à fin d'année dernière à 366 millions d'euros au 30 juin 2011.
- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de pensions et assimilés, augmentent de 176 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour s'établir à 650 millions d'euros, principalement sous l'effet de la dotation de la provision de 200 millions d'euros constituée pour couvrir l'amende éventuelle pour comportement anticoncurrentiel.
- Les capitaux propres du Groupe diminuent pour s'élever à 1 945 millions d'euros au 30 juin 2011, compte tenu du résultat net négatif du premier semestre et d'une appréciation de l'euro par rapport au 31 décembre 2010. La structure financière du Groupe reste néanmoins particulièrement solide avec un gearing inférieur à 19 % au 30 juin 2011.

1.2.11 Autres faits marquants du premier semestre

Accord portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du Groupe chinois Shandong Yanggu

Nexans a annoncé le 21 juin 2011 la signature avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu ») d'un accord portant sur la création d'une co-entreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détiendra 75 % de cette co-entreprise et Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie. En 2010, l'activité câbles d'énergie a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard de RMB (environ 150 millions d'euros). La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production.

Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China). La prise de contrôle effective de Shandong Yanggu par Nexans ne devrait intervenir qu'au cours du premier trimestre 2012 compte tenu des autorisations locales à obtenir.

Accord avec Alstom en vue de la création d'une co-entreprise au Maroc pour produire des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire

Le 8 juin 2011, Nexans a signé avec le Groupe Alstom un accord en vue de créer une co-entreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire.

La future co-entreprise serait détenue à parts égales par Alstom (50 %) qui apporterait la charge de travail initiale et assurerait la conception des sous-ensembles, et par Nexans (50 %) qui piloterait leur industrialisation et leur production. La société se développerait dans un premier temps autour de la fabrication des faisceaux de câbles et des armoires électriques (sous-ensembles intégrés dans le système nerveux des trains) qui équiperont certains des matériels roulants Alstom destinés aux marchés marocains et mondiaux ; dans un second temps, elle diversifierait ses activités pour satisfaire d'autres clients ferroviaires et des clients d'autres secteurs.

Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de 10 ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans), est destiné à attribuer à terme à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième siège d'administrateur, décision avalisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011. Un troisième siège d'administrateur sera proposé aux actionnaires par convocation d'une autre Assemblée Générale, dès que Madeco détiendra 15 % du capital. Cette seconde Assemblée Générale sera également amenée à se prononcer sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 %. Elle se prononcera également sur l'introduction dans les statuts, d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (*standstill*) et de conservation (*lock-up*) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital.

Le 26 mai 2011, Madeco a déclaré auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) avoir conclu des contrats à terme portant sur des actions Nexans lui permettant, au dénouement desdits contrats, de franchir le seuil de 15 % en capital. La livraison des actions Nexans doit intervenir au plus tôt en août 2011 et au plus tard en février 2012, à l'initiative de l'intermédiaire financier, et amènera Nexans à convoquer une Assemblée Générale extraordinaire dans le cadre des dispositions du pacte dont les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

Enquêtes concurrence

Nexans, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que Nexans compte faire.

Se référer également à la **Note 15** des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'engagement des salariés a permis au Groupe d'être en situation de profiter des effets de la reprise de l'activité liée à l'amélioration du contexte économique.

Dans les pays émergents, le Groupe a poursuivi sa politique d'accompagnement de ses unités les plus récentes en leur permettant de bénéficier des technologies développées en Europe.

La maîtrise des coûts

Au premier semestre 2011, la Direction des Achats a continué à mettre l'accent sur différentes actions visant à réduire l'impact des tensions ressenties sur la disponibilité de certaines matières premières plastiques. Certains fournisseurs avaient réduit leurs capacités en 2009 pour faire face à la baisse de la consommation. Depuis mi-2010, ils ont fait face à une sous-capacité lors du redémarrage de leur activité, avec pour conséquence un impact sur les prix de marché. La stratégie passée de réduction des situations de monopole a permis à Nexans de faire face à cette nouvelle situation sans conséquence sur sa production, tout en limitant l'impact défavorable sur ses prix d'achat.

Le tsunami au Japon n'a pour sa part pas eu d'impact sur l'accès du Groupe à certaines matières comme la fibre optique grâce à la décision de nos fournisseurs historiques de fibre, d'approvisionner Nexans à partir d'autres usines notamment de Chine.

Par ailleurs, les Achats ont intensifié leurs efforts dans les domaines suivants :

- Adaptation de la politique d'approvisionnement en cuivre à la nouvelle organisation de la métallurgie au sein du Groupe,
- Extension du périmètre des actions de la direction des Achats à de nouveaux domaines tels que les assurances et la certification qualité et produits,
- Renforcement des actions ciblées en Asie et en Amérique du Sud avec le lancement d'appels d'offre régionaux,
- Poursuite de la recherche de nouvelles opportunités de réduction de coûts dans d'autres domaines notamment celui du fret,
- Mise en œuvre d'actions d'achats « verts » en coopération avec certains fournisseurs.

À ces initiatives portant sur les coûts variables de production, se sont ajoutés des efforts de maîtrise des frais fixes afin d'éviter que ceux-ci ne ré-augmentent parallèlement à l'activité dans un contexte de reprise.

Le support aux opérations et la coordination industrielle :

Le déploiement du programme Nexans Excellence Way a été poursuivi au premier semestre 2011. Un effort particulier a porté sur une adaptation des organisations avec les modèles de compétences industriels.

- **La Sécurité** : l'amélioration de la sécurité reste un objectif prioritaire du Groupe. L'analyse systématique de tous les accidents critiques, la réalisation de journées de sensibilisation pour les équipes de direction, l'établissement et la diffusion de standards continuent de renforcer une dynamique forte à travers le Groupe.
- **L'efficacité opérationnelle** : elle recouvre des sujets essentiels tels que la maîtrise des coûts directs, la réduction des niveaux de stocks ainsi que le service aux clients. L'accent a été principalement mis sur la réduction des déchets.

Enfin, les efforts déployés dans la haute tension sous-marine (qui avait connu de nombreuses difficultés en 2009 et en 2010 notamment dans la fabrication de certains câbles) ont permis de revenir à une situation plus normalisée au cours du premier semestre 2011.

Mise en place d'une nouvelle organisation pour le Groupe

Ces dernières années l'activité du Groupe s'est inscrite dans un contexte en pleine évolution :

- De nombreux clients européens ont confirmé leur caractère régional, voire mondial, au détriment de la dimension nationale,
- Des projets de plus en plus complexes ont vu le jour dans le secteur des infrastructures ou des ressources énergétiques, notamment dans les pays émergents,
- Dans un marché en très forte expansion, les activités de haute tension terrestre et sous-marine développent des problématiques de plus en plus communes, notamment au niveau des technologies requises et de la gestion des projets.

Fort de ce constat, le Groupe s'est attaché à redoubler ses efforts pour faire face à ces nouvelles contraintes :

- Renforcement de la compétence distinctive de Nexans au travers d'une culture commerciale plus forte et le développement de produits plaçant le client au cœur de l'action du Groupe ;
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité en s'appuyant, entre autres, sur une meilleure efficacité opérationnelle et une réduction des coûts, afin de financer les nombreux projets de développement du Groupe.

Pour ce faire, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation de ses activités :

- Le Groupe crée une zone « Europe » au management intégré et organisée en quatre lignes de marchés :
 - « Distributeurs & Installateurs » ;
 - « Utilities & Operators », en charge des opérateurs de distribution d'énergie et des opérateurs télécoms ;
 - « Industrie » visant les câbles de spécialité, livrés aux clients industriels du Groupe ;
 - « Projets d'infrastructures et industriels » pour piloter les grands projets impliquant une offre multi-produits/multi-unités.

Chacune des lignes de marchés procédera à court terme à la séparation effective de ses fonctions commerciales (fondamentalement tournées vers les clients) et de ses fonctions industrielles (orientées uniquement vers la production).

- Le Groupe crée par ailleurs, un grand « business group » mondial (HVUC : *High Voltage and Underwater Cables*) rassemblant ses activités haute tension terrestres et sous-marines ainsi que les câbles pour applications sous-marines.

Les principales difficultés rencontrées au premier semestre 2011

Le Groupe a enregistré un fort rebond de ses ventes dans la majorité de ses activités au cours des six premiers mois de l'année. Ce passage d'une situation de sous-activité durant plusieurs trimestres d'affilée suivie par une reprise soudaine des commandes ou de projets jusqu'alors reportés dans le temps, a constitué un des enjeux du semestre écoulé.

Une partie importante de cette croissance du chiffre d'affaires provient d'une hausse des volumes tandis que le niveau des prix (même s'il s'améliore ou se stabilise par rapport à fin 2010, suivant les segments de marché) reste tendu. Enfin, la poursuite de la forte hausse des cours de certaines matières a continué à peser sur la rentabilité du Groupe au premier semestre 2011 même si cet impact est moindre qu'au deuxième semestre 2010.

Dans ce contexte, le pilotage de la reprise de l'activité a été un vrai enjeu avec la nécessité dans certaines activités de procéder à des embauches de nouveaux personnels très rapidement.

Enfin, le Groupe a été confronté à des situations difficiles en raison des troubles qu'ont connus certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, régions d'exportation importantes notamment pour les activités de haute tension terrestre du Groupe. Nexans a ainsi été contraint d'interrompre la livraison et les travaux d'installation de deux projets de câbles en Libye. D'autres projets dans le Golfe ont par ailleurs été retardés.

3. Orientations et perspectives pour le second semestre 2011

La première partie de l'année 2011 a confirmé le mouvement général de reprise de l'activité engagée au cours du second semestre 2010 avec une progression marquée des segments de marché que sont les câbles spéciaux et les câbles bâtiment.

Dans cette logique, les ventes devraient poursuivre leur progression au second semestre 2011 mais à un rythme moins marqué qu'au premier semestre qui avait bénéficié d'un effet de comparaison très favorable par rapport au premier trimestre 2010. Le Groupe vise ainsi un objectif de croissance organique de ses ventes compris entre 5 % et 7 % sur l'ensemble de l'année 2011.

Sous réserve d'une capacité confirmée à répercuter les hausses des prix des matières premières plastiques et des composants et en l'absence de nouveaux développements majeurs en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient qui restreindraient l'activité en deçà des niveaux du premier semestre 2011, la rentabilité opérationnelle devrait poursuivre son amélioration au cours du deuxième semestre pour atteindre un taux de marge opérationnelle d'environ 5,5 % sur l'ensemble de l'année.

À périmètre et prix du cuivre constants, la dette nette du Groupe devrait être en recul au 31 décembre 2011 par rapport au 30 juin 2011 pour atteindre environ 300 millions d'euros.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

La société considère que les principaux risques identifiés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2011 sous le numéro D.11-0329 (Document de Référence 2010) aux pages 37 à 44 et 176 à 187 n'ont pas changé de manière significative. Le lecteur est par ailleurs invité à se reporter à la **Note 15** des états financiers consolidés résumés et, concernant l'évolution des risques liés aux enquêtes de concurrence à la partie **1.2.11** du présent document.

Les principales incertitudes pour le second semestre de l'exercice en cours concernent :

- L'évolution de la croissance économique avec un risque d'essoufflement de la reprise mondiale compte tenu de la remontée des taux d'intérêt, de politiques monétaires moins accommodantes et de la situation financière difficile d'un certain nombre d'États européens ;
- La confirmation d'une situation concurrentielle marquée qui pourrait se traduire par une pression sur les prix et donc sur les marges ;
- La réalisation de grands contrats de haute tension sur lesquels le niveau de risque est toujours élevé notamment en Libye qui se trouve aujourd'hui en état de guerre ;
- La poursuite de la forte hausse de certaines matières ;
- L'évolution de la situation géopolitique dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ;
- Les conséquences directes et indirectes de la communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

5. Transaction entre les parties liées

La société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de Référence 2010 aux pages 45 à 53 ainsi qu'à la note 30 aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

6. L'activité et les résultats de la société Nexans

Outre son rôle de holding faitière, Nexans joue le rôle de pivot pour l'encaissement d'une redevance interne liée à la recherche et au développement, à charge pour elle de répartir les contributions entre les filiales en fonction des programmes d'intérêt Groupe qu'elles mettent en œuvre. L'activité de financement intragroupe et la gestion centralisée de trésorerie est exercée par une société exclusivement dédiée à cet effet, la société Nexans Services.

Au cours du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires de la société Nexans s'est élevé à 6,6 millions d'euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues à ses filiales. Après prise en compte notamment des dividendes perçus sur la période, le résultat net ressort en gain à 59,7 millions d'euros (contre un gain de 57,0 millions d'euros au premier semestre 2010).

Les capitaux propres de la société s'établissent à 1 728 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 1 696 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

7. Gouvernement d'entreprise

L'Assemblée Générale du 31 mai 2011 a procédé au renouvellement du Conseil d'Administration avec la nomination de quatre nouveaux administrateurs, Madame Mouna Sepehri et Messieurs Robert Brunck, Cyrille Duval et Francisco Pérez (représentant de l'actionnaire principal Madeco). Ces administrateurs remplacent Messieurs Ervin Rosenberg et Jacques Garaïalde, administrateurs de Nexans depuis son origine, et Jean-Marie Chevalier.

Les actionnaires ont également procédé au renouvellement du mandat de quatre administrateurs, Messieurs Gianpaolo Caccini, Georges Chodron de Courcel, Jérôme Gallot et Nicolas de Tavernost.

Le Conseil ainsi renouvelé conserve un taux d'indépendance de 50 %.

Le 26 Juillet 2011,

Le Conseil d'Administration
Représenté par Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(Semestre clos le 30 juin 2011)

Compte de résultat consolidé	17
État du résultat global consolidé	18
État de la situation financière consolidée	19
Tableau des flux de trésorerie consolidés	20
Variation des capitaux propres consolidés	21
Notes annexes :	
Principes comptables	22
Principaux événements	25
Segments opérationnels	26
Autres notes	28

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(3)	3 527	2 955
Effet du cours des métaux *		(1 241)	(855)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT *	(3)	2 287	2 100
Coût des ventes		(3 118)	(2 594)
Coût des ventes à prix métal constant *		(1 878)	(1 739)
MARGE BRUTE		409	361
Charges administratives et commerciales		(255)	(241)
Frais de R&D		(37)	(37)
MARGE OPÉRATIONNELLE *	(3)	117	83
Effet Stock Outil **		21	50
Dépréciations d'actifs nettes	(6)	(6)	(26)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(3)	(8)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(4)	4	2
Frais connexes sur acquisitions		(1)	-
Coûts de restructuration	(12)	(13)	(56)
Amendes liées aux enquêtes concurrence ***	(2)	(200)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(81)	45
Coût de l'endettement financier (brut)		(43)	(35)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	3
Autres charges financières	(5)	(14)	(8)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(1)	(0)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(133)	5
Impôts sur les bénéfices	(7)	(19)	(20)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(152)	(15)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(152)	(15)
- dont part du Groupe		(151)	(17)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	(8)		
- résultat de base par action		(5,29)	(0,62)
- résultat dilué par action		(5,29)	(0,62)

* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil de clôture à son coût unitaire moyen pondéré. Sur le premier semestre 2010, cette ligne incluait également un impact négatif de -15 millions d'euros lié à une réduction significative du volume de Stock Outil, faisant suite à la restructuration des activités métallurgiques européennes ainsi qu'à la volonté du Groupe de poursuivre ses efforts de réduction du BFR. La contrepartie de cet effet se trouvait en Marge opérationnelle.

*** Une provision de 200 millions d'euros a été comptabilisée pour couvrir le risque lié à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir **Notes 2 et 15**).

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(152)	(15)
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	(0)
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(0)	(0)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
Différences de conversion	(50)	165
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(50)	165
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
Couverture des flux de trésorerie	(31)	(27)
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(14)	(3)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	(17)	(24)
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les Mises en équivalence	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(81)	138
Total du résultat global	(233)	123
- dont part du Groupe	(231)	118
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(2)	5

La **Note 7.b** présente la décomposition des effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global.

État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Notes	30 Juin 2011	31 Décembre 2010
ACTIF			
Goodwill	(9)	366	378
Autres immobilisations incorporelles		179	193
Immobilisations corporelles		1 140	1 170
Participations dans les entreprises associées		6	7
Autres actifs financiers non courants		39	44
Impôts différés actifs		88	82
Autres actifs non courants		24	23
ACTIFS NON COURANTS		1 842	1 897
Stocks et en-cours		1 149	1 059
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		238	189
Clients et comptes rattachés		1 225	1 126
Autres actifs financiers courants*		309	322
Créances d'impôts courants sur les sociétés		16	18
Autres actifs non financiers courants		107	106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	558	795
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		21	1
ACTIFS COURANTS		3 623	3 616
TOTAL DES ACTIFS		5 465	5 513
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		29	29
Primes		1 286	1 283
Résultat et réserves consolidées		420	603
Autres composantes des capitaux propres		169	249
Capitaux propres - part du Groupe		1 904	2 164
Intérêts ne donnant pas le contrôle		41	43
CAPITAUX PROPRES	(11)	1 945	2 207
Pensions et indemnités de départ à la retraite		300	308
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		16	16
Provisions (non courant)**	(12) & (15)	241	58
Emprunts obligataires convertibles	(13)	490	479
Autres dettes financières (non courant)	(13)	354	354
Impôts différés passifs		125	130
PASSIFS NON COURANTS		1 526	1 345
Provisions (courant)	(12) & (15)	92	92
Autres dettes financières (courant)	(13)	261	255
Dettes sur contrats de construction		245	202
Fournisseurs et comptes rattachés		1 063	1 077
Autres passifs financiers courants		79	97
Dettes sociales		183	179
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		15	27
Autres passifs non financiers courants		48	32
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		8	1
PASSIFS COURANTS		1 994	1 961
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 465	5 513

* Dont actifs financiers court terme inclus dans la Dette nette du Groupe : 181 millions d'euros et 150 millions d'euros au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 respectivement (Voir **Note 13**).

** Dont provision de 200 millions d'euros au 30 juin 2011, relative à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir **Notes 2 et 15**).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Résultat net consolidé, part du Groupe		(151)	(17)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	2
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill)*		76	104
Coût de l'endettement financier (brut)		43	35
Effet Stock Outil **		(21)	(50)
Autres retraitements ***		189	51
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS ****		135	125
Diminution (augmentation) des créances		(183)	(113)
Diminution (augmentation) des stocks		(98)	(48)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		80	57
Impôts versés		(33)	(27)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		3	(3)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(231)	(134)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(96)	(9)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	2
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(64)	(54)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(29)	0
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux		-	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(8)	(1)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		0	7
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(94)	(46)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(190)	(55)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à long terme	(13)	0	13
- dont émissions d'emprunts		1	14
- dont remboursements d'emprunts		(1)	(1)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(13)	49	52
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		4	3
Intérêts financiers versés		(54)	(38)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(32)	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(33)	(2)
Effet net des variations des taux de conversion		(10)	26
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(233)	(31)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		783	810
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		550	779
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		558	793
- dont concours bancaires courants - Passif		(8)	(14)

* Inclut la part des coûts de restructuration constitutifs de dépréciation d'actifs immobilisés.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

*** 1^{er} semestre 2011 : dont neutralisation pour 200 millions d'euros de la provision relative à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel, neutralisation de la charge d'impôts pour 19 millions d'euros et de la variation nette des autres provisions pour risques et charges (incluant les provisions pour pension et restructuration) pour - 27 millions d'euros.

1^{er} semestre 2010 : dont neutralisation de la charge d'impôts pour 20 millions d'euros et de la variation nette des instruments dérivés sans impact sur la trésorerie pour 22 millions d'euros.

**** Le Groupe utilise par ailleurs le concept de «CAF opérationnelle» qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 30 et 32 millions d'euros au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010) et déduction des charges financières et de l'impôt courant payé sur la période.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2010	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations		Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
							de juste valeur et autres	Différences de conversion			
	28 012 928	28	1 258	-	538	26	26	1 876	42	1 918	
Résultat net		-	-	-	(17)	-	-	(17)	2	(15)	
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(27)	162	135	3	138	
Total du résultat global		-	-	-	(17)	(27)	162	118	5	123	
Distribution de dividendes		-	-	-	(28)	-	-	(28)	(2)	(30)	
Augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Plans d'options sur actions réservés au personnel :											
- valeur des services rendus par le personnel *		-	-	-	4	-	-	4	-	4	
- sommes reçues de l'émission d'actions	89 067	0	3	-	-	-	-	3	-	3	
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres		-	3	-	(2)	-	(1)	-	1	1	
30 juin 2010	28 101 995	28	1 264	-	495	0	187	1 973	46	2 019	
* y.c. impact du plan Act 2010											
	1 ^{er} janvier 2011	28 604 391	29	1 283	-	603	47	202	2 164	43	2 207
Résultat net		-	-	-	(151)	-	-	(151)	(1)	(152)	
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(31)	(49)	(80)	(1)	(81)	
Total du résultat global		-	-	-	(151)	(31)	(49)	(231)	(2)	(233)	
Distribution de dividendes		-	-	-	(32)	-	-	(32)	(1)	(33)	
Augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Plans d'options sur actions réservés au personnel :											
- valeur des services rendus par le personnel		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- sommes reçues de l'émission d'actions	115 639	-	3	-	-	-	-	3	-	3	
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres		-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	
30 juin 2011	28 720 030	29	1 286	-	420	16	153	1 904	41	1 945	

Note 1. Principes comptables

a) Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

• Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été examinés par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2011.

• Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2011 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.b** ci-dessous et des nouvelles normes suivantes, applicables de façon obligatoire aux états financiers intermédiaires du premier semestre 2011 :

- ✓ **Révision d'IAS 24** « Information relative aux parties liées » qui conduit à un allègement des informations à fournir par les entreprises publiques ainsi qu'à des précisions quant à la définition d'une partie liée. Cette révision, ainsi que l'amendement corrélatif de la norme **IFRS 8** « Secteurs opérationnels », n'ont pas eu d'incidence spécifique sur les états financiers du Groupe.
- ✓ **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010** : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe. Nexans considère notamment que le format de son information intermédiaire était déjà conforme avec les précisions apportées par l'amendement à la norme **IAS 34** « Information financière intermédiaire ».
- ✓ **Amendement IFRIC 14** « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ». Cet amendement qui vise à clarifier la comptabilisation des paiements volontaires d'avance faits dans le cadre de régime à prestations définies pour lequel il existe une obligation de financement minimum, n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter des comptes intermédiaires 2011. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation :

- ✓ **Amendements IFRS 1** « Première application des IFRS » et **IFRS 7** « Instruments Financiers : information à fournir » quant à l'exemption limitée de fournir des informations comparatives au titre d'IFRS 7 pour les premiers adoptants. Amendement **IFRS 1** « Première application des IFRS » consécutif à l'interprétation **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».
- ✓ **Amendement IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation », portant sur le classement des droits de souscription émis en devises.
- ✓ **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».

Le Groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire en 2011 :

- ✓ **Amendement IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir » ainsi que l'amendement consécutif de la norme **IFRS 1** « Première adoption des IFRS ». Ces amendements, non encore approuvés par l'Union Européenne, visent à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière. Le Groupe analyse actuellement les incidences de ces amendements quant aux informations complémentaires à fournir dans les annexes aux comptes consolidés, au regard notamment de son programme de cessions de créances commerciales. Ces amendements sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.
- ✓ **Amendements IAS 1** « Présentation des États Financiers », portant notamment sur la nécessité de présenter de façon distincte les autres éléments du résultat global, selon qu'ils soient sujets ou non à reclassement. Ces amendements, non encore approuvés par l'Union Européenne, sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les textes suivants n'ont pas pu être anticipés par le Groupe au 30 juin 2011 et n'ont pas été approuvés par l'Union Européenne à cette date :

- ✓ **IFRS 1** « Première adoption des IFRS » - Amendements « Hyperinflation grave » et « Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Ces amendements sont applicables selon l'IASB de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et n'auront pas d'incidence sur les États financiers du Groupe.
- ✓ **IFRS 9** « Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers » et « Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers ». Norme applicable de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'incidence de cette nouvelle norme sur les États financiers du Groupe devrait être limitée.
- ✓ **IFRS 10** « États Financiers consolidés », **IFRS 11** « Accords conjoints », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ainsi que les normes **IAS 27 amendée** « États financiers individuels » et **IAS 28 amendée** « Participation dans des entreprises associées et joint-ventures ». Le Groupe analyse actuellement les impacts éventuels que ces nouvelles normes pourraient avoir sur ses États financiers. Ces normes sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- ✓ **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur », norme qui définit la notion de juste valeur ainsi qu'une méthodologie d'évaluation homogène à l'ensemble du référentiel IFRS et les informations correspondantes à communiquer en annexe. Cette norme est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les incidences sur le Groupe seront limitées.
- ✓ **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents », applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Cet amendement précise les circonstances très limitées dans lesquelles les impôts différés attachés à un actif doivent être mesurés en considérant que la valeur de l'actif sera recouvrée via une cession plutôt que via son utilisation dans le cycle d'exploitation. L'incidence de cet amendement sur les États financiers du Groupe devrait être limitée.
- ✓ **IAS 19 Révisée** « Avantages du personnel ». La principale conséquence de cette révision devrait être la suppression de la méthode du corridor actuellement retenue par le Groupe Nexans. Cette norme est applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

• Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les sources principales d'incertitude relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2011, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- ✓ Les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés,
- ✓ La valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill,
- ✓ Les provisions pour risques et notamment les provisions pour risques sur affaires,
- ✓ Les marges sur les contrats à long terme,
- ✓ La valorisation des instruments dérivés.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Tout comme au 31 décembre 2010, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe portent notamment sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie. Suite à la mise en place au cours du deuxième trimestre 2010 d'un nouveau contrat pluriannuel de rachat de créances commerciales Euro, le jugement de la Direction a également porté sur la capacité à décomptabiliser une partie des créances ainsi cédées. Ce programme est en effet composé de deux volets distincts et indépendants communément appelés programme « *ON Balance Sheet* » (concerne uniquement Nexans France) sans décomptabilisation des créances et programme « *OFF Balance Sheet* » (concerne Nexans France et Nexans Deutschland GmbH) avec décomptabilisation des créances. Au regard des dispositions de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », le programme « *OFF Balance sheet* » conduit à transférer les créances commerciales ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs au cessionnaire. Il ne repose par ailleurs pas sur une entité ad hoc devant être consolidée au regard des normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ». L'encours maximum du programme « *OFF Balance sheet* » est contractuellement limité à 25 millions d'euros par Nexans.

b) Particularités de l'établissement des comptes intermédiaires

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans le paragraphe a), auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- ✓ Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur l'exercice comme les fusions par exemple.
- ✓ Les charges de retraites et avantages assimilés comptabilisées correspondent à la moitié du montant de la charge annuelle, estimée sur la base d'une extrapolation de l'évaluation actuarielle annuelle la plus récente, sauf événement particulier significatif au regard des comptes consolidés du Groupe nécessitant une mise à jour de l'évaluation.

Note 2. Principaux événements

a) Accord portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du Groupe chinois Shandong Yanggu

Nexans a annoncé le 21 juin 2011 la signature avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu ») d'un accord portant sur la création d'une co-entreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détiendra 75 % de cette co-entreprise et Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie. En 2010, l'activité câbles d'énergie a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard de RMB (environ 150 millions d'euros). La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production.

Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (*State Grid Corporation of China*). La prise de contrôle effective de Shandong Yanggu par Nexans ne devrait intervenir qu'au cours du premier trimestre 2012 compte tenu des autorisations locales à obtenir.

b) Accord avec Alstom en vue de la création d'une co-entreprise au Maroc pour produire des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire

Le 8 juin 2011, Nexans a signé avec le groupe Alstom un accord en vue de créer une co-entreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire.

La future co-entreprise serait détenue à parts égales par Alstom (50 %) qui apporterait la charge de travail initiale et assurerait la conception des sous-ensembles, et par Nexans (50 %) qui piloterait leur industrialisation et leur production.

La société se développerait dans un premier temps autour de la fabrication des faisceaux de câbles et des armoires électriques (sous-ensembles intégrés dans le système nerveux des trains) qui équiperont certains des matériels roulants Alstom destinés aux marchés marocains et mondiaux ; dans un second temps, elle diversifierait ses activités pour satisfaire d'autres clients ferroviaires et des clients d'autres secteurs.

c) Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de 10 ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans), est destiné à attribuer à terme à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième siège d'administrateur, décision avalisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011. Un troisième siège d'administrateur sera proposé aux actionnaires par convocation d'une autre Assemblée Générale, dès que Madeco détiendra 15 % du capital. Cette seconde Assemblée Générale sera également amenée à se prononcer sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 %. Elle se prononcera également sur l'introduction dans les statuts, d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (*standstill*) et de conservation (*lock-up*) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital.

Le 26 mai 2011, Madeco a déclaré auprès de l'AMF avoir conclu des contrats à terme portant sur des actions Nexans lui permettant, au dénouement desdits contrats, de franchir le seuil de 15 % en capital. La livraison des actions Nexans doit intervenir au plus tôt en août 2011 et au plus tard en février 2012, à l'initiative de l'intermédiaire financier, et amènera Nexans à convoquer une Assemblée Générale extraordinaire dans le cadre des dispositions du pacte dont les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

d) Enquêtes concurrence

Nexans, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que Nexans compte faire.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Amendes liées aux enquêtes concurrence »), au sein du résultat opérationnel. Se référer également à la **Note 15**.

e) Évolutions de périmètre

Aucune évolution de périmètre significative n'est à signaler au cours du premier semestre 2011 ou du premier semestre 2010.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- « **Énergie** » constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment « Énergie » est composé de trois segments opérationnels : « Infrastructures Énergie », « Bâtiment » et « Industrie ».
- « **Télécom** » qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment « Télécom » est composé de deux segments opérationnels : « Infrastructures Télécom » et « Réseaux Privés Télécom ».
- « **Fils conducteurs** » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment « Fils conducteurs » est composé d'un seul segment opérationnel « Fils conducteurs ».

La rubrique « **Autres** » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Parmi les éléments qui contribuent à cette rubrique « Autres », il convient de rappeler les faits suivants :

- Le Groupe continue à supporter au cours du premier semestre 2011 une charge exceptionnelle liée à l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles (voir **Note 2.d**).
- Le Management de Nexans avait lancé en 2009, un ensemble d'actions visant à réduire de manière structurelle son besoin en fonds de roulement, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions, ainsi que la prise en compte des incidences de la restructuration des activités métallurgiques européennes, avaient permis de réduire de façon conséquente les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil du Groupe au cours des exercices 2009 et 2010.

La réduction du Stock Outil s'était traduite par un effet résultat positif de 15 millions d'euros au niveau de la Marge opérationnelle du premier semestre 2010, dont la contrepartie se trouvait sur la ligne « Stock Outil » du Résultat opérationnel. Le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur proche du LIFO historique au niveau de la Marge opérationnelle, sensiblement plus basse que sa valeur de revente (voir Note 1.i de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2010). L'impact positif au niveau de la Marge opérationnelle de la réduction complémentaire du Stock Outil opérée sur le premier semestre 2011 n'est pas matériel au regard des comptes consolidés du Groupe.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction⁽¹⁾ et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge opérationnelle.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

a) Informations par segment opérationnel

1 ^{er} semestre 2011 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	483	2 752	273	19	3 527
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	144	1 906	221	16	2 287
Marge opérationnelle	10	106	13	(12)	117
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(2)	(66)	(6)	(2)	(76)

1 ^{er} semestre 2010 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	368	2 330	242	15	2 955
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	137	1 743	206	13	2 100
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2011	138	1 759	205	14	2 116
Marge opérationnelle	6	76	10	(9)	83
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(1)	(84)	(6)	(1)	(92)

(1) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjointes. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

b) Informations pour les pays principaux

1 ^{er} semestre 2011 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*	556	383	339	2 249	3 527
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*	387	300	309	1 291	2 287
Actifs non courants IFRS 8*	139	129	168	1 255	1 691

* Par zone d'implantation
** Y compris activités Corporate

1 ^{er} semestre 2010 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*	497	300	289	1 869	2 955
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*	388	244	268	1 200	2 100
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2011*	388	244	274	1 210	2 116
Actifs non courants IFRS 8*	147	133	137	1 318	1 735

* Par zone d'implantation
** Y compris activités Corporate

c) Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2011 ou au premier semestre 2010.

Note 4. Plus et moins-value de cession d'actifs

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	4	2
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	0	(0)
Autres	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	4	2

Note 5. Autres charges financières

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	0
Provisions	0	0
Pertes et gains de change (nets)	(6)	2
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux	(16)	(17)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux	9	8
Autres	(2)	(1)
Autres charges financières	(14)	(8)

Note 6. Dépréciations d'actifs nettes

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes au 30 juin 2011, Nexans a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant les données prévisionnelles de l'exercice précédent des réalisations des premiers mois de 2011 et pour les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) considérées comme sensibles, d'un réajustement si nécessaire des tendances à moyen terme sur base de l'information disponible à cette date.

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de cet exercice sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation (avant impôts) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
1^{er} semestre 2011			
Australie	11,1 %	9,0 %	3,0 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4,0 %
Canada	11,0 %	8,0 %	2,0 %
Chine	9,8 %	9,0 %	7,0 %
Corée	11,9 %	9,0 %	2,0 %
Europe (Zone euro *)	11,2 %	8,0 %	2,0 %
États-Unis	11,1 %	8,0 %	2,0 %
Liban	15,7 %	14,0 %	5,0 %
Turquie	15,9 %	12,5 %	3,0 %
1^{er} semestre 2010			
Australie	12,5 %	10,0 %	3,0 %
Brésil	14,1 %	11,0 %	3,0 %
Canada	11,0 %	8,0 %	2,0 %
Chine	10,9 %	10,0 %	5,0 %
Corée	12,6 %	9,5 %	4,0 %
Europe (Zone euro)	12,2 %	8,5 %	2,0 %
États-Unis	11,8 %	8,5 %	2,0 %
Liban	18,5 %	16,5 %	5,0 %
Turquie	17,1 %	13,5 %	3,0 %

* Exception faite de la Grèce pour laquelle le taux a été fixé à 12 % (après impôts) pour la première année de projection avec une convergence progressive vers les 8 % de la zone Euro en année terminale uniquement. Ces hypothèses permettent de refléter les tensions financières actuelles importantes dans ce pays, tout en se plaçant dans un scénario de maintien du pays au sein de la zone Euro et de normalisation de sa situation financière à moyen terme.

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation menés pour l'arrêté intermédiaire est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin mai 2011. La valeur terminale retenue est proche ou équivalente à la dernière prévision de marché disponible. Les prévisions suivantes ont été retenues pour le Cuivre et l'Aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base 3 mois) :

Euros/tonne	Cuivre	Aluminium
2011	6 479	1 910
2012	6 442	1 972
2013	6 318	2 016
2014	6 164	2 053
2015	5 992	2 089
Valeur terminale	5 992	2 089

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge sur le premier semestre 2011 de 6 millions d'euros pour l'essentiel liée à la dépréciation des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances 2011 en net retrait et des perspectives économiques incertaines.

L'UGT « Grèce » a également fait l'objet d'une revue sur le premier semestre 2011 compte tenu de la crise économique et financière que traverse ce pays. En l'état actuel des prévisions de cette UGT et des hypothèses retenues pour le taux d'actualisation (voir ci-avant), le Groupe a considéré qu'une dépréciation des actifs n'était pas requise au 30 juin 2011. La valeur nette comptable des immobilisations de la Grèce s'élève à 17 millions d'euros à cette date.

Au cours du premier semestre 2010, une charge de 26 millions avait été comptabilisée correspondant principalement à une dépréciation des « relations clientèles » de l'UGT « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Le ralentissement économique mondial, principalement perceptible dans cette zone à compter du deuxième semestre 2009, avait en effet contribué à accroître la pression concurrentielle sur certains segments de marché se traduisant notamment par une progression sensible des importations concurrentes et une réduction des parts de marché d'Olex sur certains clients clés. Les relations clientèles avaient fait l'objet d'une valorisation spécifique à date d'acquisition. Le solde de la dépréciation constatée sur le premier semestre 2010 portait pour l'essentiel sur le goodwill de l'UGT « Espagne » compte tenu d'un marché local difficile.

Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par la Direction du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant.

Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur les UGT sensibles testées pour les besoins de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011, n'aurait pas conduit à modifier la charge de dépréciation comptabilisée.

En l'absence de Trigger event, l'UGT « Australie » n'a pas fait l'objet de tests spécifiques au 30 juin 2011. Il est toutefois rappelé qu'au 31 décembre 2010, une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base sur cette UGT aurait conduit à une charge de dépréciation complémentaire de l'ordre de 25 millions d'euros.

Note 7. Impôts sur les bénéfices

En 2011, la société Nexans est mère d'un groupe fiscal de 12 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat depuis le premier semestre 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

a) Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Résultat avant impôts	(133)	5
<i>Dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées</i>	(1)	(0)
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(132)	5
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	34,43 %
(Charge) / Produit d'impôts théorique	46	(2)
Incidence des :		
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	6	5
- Charges non déductibles*	(71)	(5)
- Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générés pendant la période	(11)	(31)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	3	4
- Produits ou charges d'impôts sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écrêtements durant la période	3	3
- Éléments taxés à taux réduit ou nul	1	10
- Effet des changements de taux d'impôt	0	0
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(2)	-
- Crédits d'impôt	5	5
- Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets	1	(9)
(Charge) / Produit d'impôts effectivement constaté	(19)	(20)
Taux d'impôt effectif (%)	-14,4 %	-399,9 %

* Dont une différence permanente de -69 millions d'euros portant sur la provision non déductible de 200 millions d'euros comptabilisée pour couvrir le risque lié à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Notes 2 et 15**).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

b) Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

- La décomposition des effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global de la période est la suivante :

1 ^{er} semestre 2011 (en millions d'euros)	Valeur Brute	Effet impôts	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	0	(0)
- Gain / Perte généré durant la période	(0)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion	(49)	(1)	(50)
- Gain / Perte généré durant la période	(49)	(1)	(50)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	(43)	12	(31)
- Gain / Perte généré durant la période	(18)	4	(14)
- Recyclage en résultat sur la période	(25)	8	(17)
Autres éléments du résultat global	(92)	11	(81)

1 ^{er} semestre 2010 (en millions d'euros)	Valeur Brute	Effet impôts	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	0	(0)
- Gain / Perte généré durant la période	(0)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion	164	1	165
- Gain / Perte généré durant la période	164	1	165
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	(34)	7	(27)
- Gain / Perte généré durant la période	(4)	1	(3)
- Recyclage en résultat sur la période	(30)	6	(24)
Autres éléments du résultat global	130	8	138

- Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à respectivement -15 millions d'euros et -25 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel). Ces impôts différés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact total sur les capitaux propres	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact total sur les capitaux propres
Par type de sous-jacent						
Couverture de flux de trésorerie métal	(6)	(2)	(8)	(17)	(2)	(19)
Couverture de flux de trésorerie change	(1)	(1)	(2)	(2)	(1)	(3)
Investissement net et couvertures associées	(4)	(1)	(5)	(3)	(1)	(3)
Total impôts par capitaux propres	(11)	(4)	(15)	(22)	(4)	(25)
- dont impôts courants	(4)	(1)	(5)	(3)	(1)	(3)
- dont impôts différés	(7)	(3)	(10)	(19)	(3)	(22)

* Impôt sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » ; impôt sur les investissements nets et couvertures associées présenté au sein des « Différences de conversion ».

** Les différences de conversion sur les impôts différés et courants liés aux couvertures de flux de trésorerie et aux investissements nets et couvertures associées sont présentées au sein des « Différences de conversion ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

- En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en juillet 2006 et juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros.

c) Actifs d'impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent respectivement à 264 et 273 millions d'euros au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010. Ils correspondent pour l'essentiel à des déficits fiscaux reportables.

Note 8. Résultats nets par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- ✓ Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux obligations convertibles ;
- ✓ Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient réduire le nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(151)	(17)
Économie de frais financiers (OCEANE) brute	Relutif	Relutif
Économie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts	Relutif	Relutif
Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	(151)	(17)
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	28 673 486	28 063 174
Instruments dilutifs :		
- nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	Relutif	Relutif
- nombre moyen d'options de souscription dilutives	Relutif	Relutif
Nombre moyen d'actions dilué	28 673 486	28 063 174
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	(5,29)	(0,62)
- résultat dilué par action*	(5,29)	(0,62)

* Après correction du montant publié au 30 juin 2010 qui s'élevait à (0,18) euro par action

Dans le calcul du résultat net par action dilué au 30 juin 2011, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôts de 9,1 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôts de 7,6 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 631 573 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 57,51 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Dans le calcul du résultat net par action dilué au 30 juin 2010, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur le premier semestre 2010 et des charges financières avant impôts de 8,7 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2010 et des charges financières avant impôts de 7,4 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 656 490 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 57,36 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Note 9. Goodwill

L'évolution du goodwill au cours du premier semestre 2011 (366 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 378 millions d'euros au 31 décembre 2010) est principalement liée aux variations des taux de change. Les principaux goodwill du Groupe sont en effet rattachés aux acquisitions australiennes (Olex) et sud américaines (Madeco).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en Notes 1.k, 1.n, 7 et 11 des états financiers au 31 décembre 2010. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le goodwill au titre du premier semestre 2011. Une dépréciation de 6 millions d'euros avait été constatée sur le premier semestre 2010 correspondant à une dépréciation complète de l'UGT « Câbles Énergie Espagne », impactée défavorablement par la situation économique du pays, notamment sur le marché de l'immobilier (se reporter à la **Note 6**).

Note 10. Trésorerie et liquidité

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 Décembre 2010
Disponibilités	430	370
SICAV	125	287
Billets de trésorerie	-	-
Certificats de dépôts	3	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558	795

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à 3 mois, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement des SICAV et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à 3 mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés le cas échéant dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative, ne sont pas comptabilisés en trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe mais en actifs financiers courants. Ils ne sont significatifs ni au 30 juin 2011 ni au 31 décembre 2010.

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, un montant de trésorerie et équivalents de trésorerie de respectivement 62 et 83 millions d'euros est situé dans des entités juridiques pour lesquelles la circulation des capitaux est en partie restreinte par les législations locales.

b) Gestion de la liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par le Groupe sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 30 juin 2011 :

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 30 juin 2011

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A**
Lignes bancaires non confirmées Nexans Services	200	0	200
Découvert du système de cash pooling	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiqué	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280***	280***	0
Obligation convertible 2016*	213	213	0
Obligation 2017*	350	350	0
Total des financements confirmés	1 423	843	580
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			181
Liquidités			558

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

** Compte tenu des conditions de marché ce programme de billets de trésorerie n'est actuellement pas disponible.

*** En cas de non conversion, l'obligation serait remboursable à l'échéance à 116,2 % du pair, ce qui représenterait un montant de 325 millions d'euros.

Note 11. Capitaux propres

a) Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 30 juin 2011 de 28 720 030 actions entièrement libérées (28 604 391 actions au 31 décembre 2010), de 1 euro de valeur nominale.

L'évolution du capital social au cours des premiers semestres 2011 et 2010 est uniquement relative à la levée de respectivement 115 639 et 89 067 options de souscription d'actions.

b) Distribution

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a autorisé le 31 mai 2011, la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 8 juin 2011 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 avait autorisé le 25 mai 2010, la distribution d'un dividende de 1,0 euro par action, mis en paiement le 2 juin 2010 pour un montant de 28,1 millions d'euros.

c) Options de souscription

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2011 et 2010 au titre des plans de stocks options s'élève à respectivement 1,4 et 2,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, il existe 1 583 455 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action soit 5,5 % du capital (1 702 744 options au 31 décembre 2010 donnant droit à 5,9 % du capital).

La répartition des stocks options par plan au 30 juin 2011 est la suivante :

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation à la fin de la période	Prix d'exercice	Échéances
16-nov-04	403 000	164 250	27,82 €	16 novembre 2005* - 15 novembre 2012
23-nov-05	344 000	149 141	40,13 €	23 novembre 2006* - 22 novembre 2013
23-nov-06	343 000	340 000	76,09 €	23 novembre 2007* - 22 novembre 2014
15-févr-07	29 000	19 000	100,94 €	15 février 2009**- 14 février 2015
22-févr-08	306 650	295 750	71,23 €	22 février 2009* - 21 février 2016
25-nov-08	312 450	285 763	43,46 €	25 novembre 2009* - 24 novembre 2016
09-mar-10	335 490	329 551	53,97 €	09 mars 2011* - 8 mars 2018
Total	2 073 590	1 583 455		

* acquis à raison de 25 % par an

** acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante

Note 12. Provisions

a) Analyse par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 Décembre 2010
Risques sur affaires	45	41
Provisions pour restructuration	60	75
Autres provisions*	228	34
Total	333	150
- dont courant	92	92
- dont non-courant	241	58

* dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée pour couvrir le risque lié à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Notes 2 et 15**).

L'évolution de ces provisions se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour Restructurations	Autres provisions
1^{er} janvier 2010	169	42	90	37
Dotations	55	3	51	1
Reprises (provisions utilisées)	(31)	(5)	(25)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(6)	(3)	(2)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(7)	2	(14)	5
30 juin 2010	180	39	100	41
1^{er} janvier 2011	150	41	75	34
Dotations	218	6	11	201
Reprises (provisions utilisées)	(27)	(2)	(24)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(10)	(3)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	2	3	2	(3)
30 juin 2011	333	45	60	228

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours (au sens de la norme IAS 11 « Contrats de construction »), comptabilisées le cas échéant, conformément à la Note 1.g des états financiers au 31 décembre 2010, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées du bilan consolidé.

Se reporter également à la **Note 15** sur les litiges et passifs éventuels.

b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 13 millions d'euros sur le premier semestre 2011 et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	10	0	1	11
Reprises de provisions devenues sans objet	(2)	(1)	(1)	(4)
Autres coûts de la période	1	0	5	6
Total Coûts de restructuration	9	(1)	5	13

* Présentées en moins des actifs correspondants sur la face de l'État de la situation financière consolidée.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement des frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

En 2011, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et, le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La charge de 13 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011 correspond principalement à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur le site de Rheydt en Allemagne compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de sur-capacité.

La charge de 56 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2010 correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la fermeture de deux usines de câbles, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie, Latina en Italie et Lorena au Brésil :

- En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructure n'avait que rarement atteint l'équilibre au cours des dix dernières années, malgré les diverses restructurations entreprises et les importants efforts financiers consentis. En dépit d'une commande ponctuelle d'ENEL sur le premier semestre 2010 dans le cadre du plan de relance italien, la poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation notamment en Espagne, ne permettait pas d'envisager d'autre alternative que la fermeture définitive du site. 155 personnes étaient concernées par cette fermeture. La production a été transférée vers d'autres usines du Groupe en Europe et notamment à Battipaglia au sud de l'Italie afin de préserver le niveau de service du Groupe sur le marché domestique.
- Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la sur-capacité du Groupe en lignes Cuivre due aux unités acquises en 2008 au groupe Madeco avaient conduit à poursuivre la rationalisation des capacités engagée suite à la décision du premier semestre 2009 de fusionner les deux filiales de Nexans présentes dans ce pays. Ainsi, les productions ont été regroupées sur les deux autres sites que le Groupe a conservé au Brésil, sans perte de couverture des marchés actuels. Le site de Lorena employait environ 300 personnes. Compte tenu de contraintes clients, la mise en œuvre de ce plan a été progressive et n'a été finalisée qu'au cours du premier semestre 2011.
- Enfin, 6 millions d'euros de charges correspondaient à des dépenses courantes de fermeture consécutives aux activités arrêtées en 2009, notamment en France.

Note 13. Dette financière nette

a) Analyse par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Emprunt obligataire 2017*	350	360
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	190	190
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	305	300
Autres emprunts non courants*	9	10
Emprunts court terme *	243	217
Concours bancaires	8	12
Dette financière brute	1 105	1 089
Actifs financiers court terme	(181)	(150)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(558)	(795)
Dette financière nette / (Trésorerie)	366	144

* y compris intérêts courus non échus (courants et non courants)

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales Euro mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 85 millions d'euros (programme dit « ON Balance sheet », voir **Note 1.a**).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » selon IAS 7 et sont donc inclus au sein de la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'État de la situation financière consolidée. Ils restent néanmoins inclus dans la Dette Nette consolidée de Nexans compte tenu de leur très faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

b) Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Trésorerie / (Endettement) au début de la période	(144)	(141)
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	(224)	(136)
Entrées / Sorties de périmètre	2	-
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	(0)	-
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(366)	(277)

c) Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires présents au 30 juin 2011 correspondent :

- À l'émission obligataire du 23 juin 2009, date à laquelle Nexans avait émis une obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 4 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros.
 - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission.
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour les investisseurs de demander le remboursement au 1^{er} janvier 2015.
 - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.b**).

- À l'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant : 350 millions d'euros
 - Prix d'émission : 99,266 %
 - Échéance : 2 mai 2017
 - Coupon annuel : 5,75 %
- À l'OCEANE émise en juillet 2006 pour un montant nominal de 280 millions d'euros dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 3 794 037 d'obligations de 73,8 euros de valeur nominale soit une émission totale de 280 millions d'euros.
 - Prix d'émission représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 54,67 euros du jour de l'émission.
 - Obligations remboursables au prix de 85,76 euros le 1er janvier 2013 (soit 325 millions d'euros).
 - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de 33,5 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 7.b**).

Note 14. Instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Actif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	22	21
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	31	71
Dérivés de change – Trading*	22	18
Dérivés de métaux – Trading*	1	5
Sous-total Actif	76	116
Passif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	22	18
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	3	3
Dérivés de change – Trading*	12	25
Dérivés de métaux – Trading*	2	2
Sous-total Passif	39	48

* Au sens de la norme IAS 32/39

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » de l'État de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

Note 15. Passifs éventuels, litiges

a) Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Dans le cadre de l'allocation définitive du goodwill résultant de l'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008, Nexans avait constaté dans ses comptes 2008 retraités, une provision de 16 millions d'euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d'acquisition. Compte tenu de l'évolution favorable d'un certain nombre de ces risques, cette provision a été partiellement reprise au cours du deuxième semestre 2010 et n'était plus matérielle au 31 décembre 2010.
- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'État chinois, avait contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui a permis de couvrir la transaction conclue avec le client, début 2011, sur les travaux passés.

Un autre problème sur ce projet concernait le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros a été résolue courant 2010.

Enfin, un différend avec ce même sous-traitant est toujours en cours à fin juin 2011, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame de son côté au sous-traitant le remboursement des préjudices (y compris retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

- Le Groupe a procédé au cours du deuxième trimestre 2011 à une évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, des événements intervenus en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au Japon. Ces événements ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs que le Groupe s'est fixés pour l'exercice 2011. Le Groupe a néanmoins comptabilisé une provision dans ses comptes au 30 juin 2011 compte tenu de la difficulté à apprécier de manière complète et précise la situation dans certains pays du Moyen-Orient. Cette provision pourra faire l'objet d'une réactualisation notamment en cas de dégradation de la situation dans cette zone où, entre autres, le Groupe exporte des câbles haute tension terrestre.
- Le Groupe a identifié qu'une de ses unités de production avait livré des câbles destinés à la marine militaire US (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne rempliraient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Nexans a de ce fait comptabilisé une provision dont le montant n'est à ce stade pas significatif, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pourraient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients à ce jour.

Nexans a volontairement informé la Navy de ces faits ainsi que le Bureau de l'« Inspector General ». La qualité de « fournisseur qualifié » de Nexans a été suspendue pour un nombre limité de produits concernés. Le Groupe reste un fournisseur qualifié pour la plupart des références pour lesquelles il avait été certifié.

Nexans n'a pas encore finalisé son rapport volontaire sur ces faits et circonstances et ne peut se prononcer sur la possibilité de sanctions financières que le Bureau de l'« Inspector General » pourrait décider, ni le cas échéant, le montant de ces dernières. Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour pour couvrir une éventuelle amende.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation de Nexans, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

b) Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figure la vente de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de harnais, ce que le fabricant de harnais et Nexans ont réfuté. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui aurait concerné environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

c) Enquêtes Concurrence

Nexans, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que Nexans compte faire.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Amendes liées aux enquêtes concurrence »), au sein du résultat opérationnel.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les autres enquêtes.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Note 16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement à reporter.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2011

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

Nexans

8-10, rue du Général Foy
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nexans, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Enquêtes concurrence » des **notes 2 et 15** de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés faisant état des enquêtes pour comportement anticoncurrentiel engagées à l'encontre de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 juillet 2011

Les Commissaires aux comptes



PricewaterhouseCoopers Audit

Éric Bulle
Associé



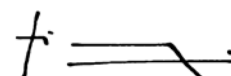
KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Valérie Besson
Associée

DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2011, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Frédéric Vincent
Président-Directeur Général



Acteur majeur de l'industrie du câble, avec 23 700 collaborateurs dans 40 pays, Nexans développe des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, les bâtiments et les réseaux privés de transmission de données. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement. Orientation clients, engagement, excellence opérationnelle et transversalité : les équipes de Nexans se mobilisent avec succès pour apporter à leurs clients des compétences et des solutions qui font la différence en termes de performances, de sécurité, de fiabilité, d'efficacité énergétique et de préservation de l'environnement. En 2010, Nexans a réalisé des résultats supérieurs aux attentes dans un environnement très exigeant tout en continuant à se renforcer et investir pour l'avenir. Il vise pour 2011 une nouvelle amélioration de sa croissance et de sa rentabilité.

www.nexans.com

<http://www.nexans.mobi>